

Repères

Ouvrages en débat

Les Alpagnes à l'épreuve des loups : pratiques de bergers entre agri-environnement et prédateur protégé

Marc Vincent

Éditions de la Maison des sciences de l'homme / Quæ, 2011, 352 p.

Il y a peu, dans un train entre les Pyrénées et la capitale, alors que j'étais plongée dans la lecture de ce livre, la seule vue du mot « loup » sur la couverture a provoqué chez mes compagnons de voyage, tous de parfaits inconnus, une discussion enflammée. J'ai vite compris que les uns étaient pour le loup, quand les autres se préoccupaient de l'avenir des bergers et de leurs troupeaux, reflétant bien les dissensions que l'évocation de ce prédateur suscite depuis le milieu des années 1990. Les arguments invoqués et les accents des locuteurs permettaient, sans faire d'enquête sociologique, de repérer des appartenances régionales et même des modes de vie différents, urbains et ruraux. Bien qu'éradiqué dans la première moitié du XX^e siècle, le loup est resté très présent dans l'imaginaire de nos concitoyens ; son retour a surpris les uns, enchanté les autres, angoissé ceux avec lesquels il rentre en quelque sorte en concurrence.

Marc Vincent, l'auteur, s'est trouvé confronté à l'actualité du loup du fait de son expérience de praticien, de pastoraliste, terme désignant l'ensemble des gestionnaires qui encadrent les activités pastorales. Après de nombreuses expériences dans le milieu de l'élevage ovin, il est actuellement zootechnicien au département de recherche Sciences pour l'action et le développement de l'Inra à Avignon. « Homme de terrain », en raison de sa familiarité avec les éleveurs et les bergers qui transhumant chaque été de la plaine de la Crau jusque dans les Alpes, il s'est préoccupé de cette nouvelle contrainte pesant sur une activité dont il connaissait bien les difficultés mais aussi les atouts – ce système d'élevage extensif venait d'être légitimé dans le cadre des politiques agrienvironnementales reconnaissant le rôle des pratiques pastorales dans la lutte contre les incendies et le maintien de la biodiversité. L'éleveur et le berger y trouvaient une valorisation de leurs savoir-faire. D'où ses interrogations à propos de l'incidence sur leurs pratiques et la viabilité de leur métier de la présence des loups, animaux intégralement protégés par la Convention de Berne relative à la conservation de la vie sauvage et du

milieu naturel de l'Europe, ratifiée par la France en 1990, peu de temps avant le retour de ces prédateurs.

Le titre de ce livre, publié dans la collection « Natures sociales », met en avant une zone d'altitude, territoire de parcours des transhumants, mais aussi espace ludique de sports d'hiver et de randonnées : les alpagnes. C'est pourquoi M. Vincent consacre son premier chapitre (presque un tiers de l'ouvrage) à une description très claire, même pour le lecteur néophyte, de ce qu'il nomme « les composantes du pastoralisme : éleveurs, bergers, troupeaux et territoires », mettant en scène le théâtre et tous les acteurs, humains et animaux, de cette activité complexe. Pour cela, il utilise à bon escient des données issues de ses expériences et de ses enquêtes auprès des pasteurs, des gestionnaires et des politiques, une très riche bibliographie, ainsi que des documents administratifs dont certains extraits sont reproduits en encadré. Il illustre son propos par des tableaux et des cartes, des figures et des photographies. L'ouvrage comporte des annexes, un glossaire et une liste des sigles cités. (Signalons juste une erreur, que cet auteur n'est pas le seul à faire, confondant l'*Aïd al-Adha* [ou *Aïd al-kabir*], la grande fête musulmane au centre de laquelle a lieu le sacrifice d'un mouton, avec l'*Aïd al-fitr*, qui clôt le mois de ramadan [p. 58].)

Passant du général au particulier, l'auteur prend pour exemple la Crau et le Queyras, deux territoires étagés et complémentaires du point de vue des ressources végétales, « lieux symboliques des enjeux de conservation de la nature par le pastoralisme ovin ».

En basse Provence, le « système Crau » repose sur une race emblématique, le mérinos d'Arles, pâturent les *coussouls*, parcours à moutons. Occupant le delta fossile du Rhône, cette steppe, dont la végétation est le résultat de la pratique millénaire du pâturage des ovins, abrite une avifaune remarquable : elle est protégée depuis 1983 (Natura 2000). Une partie a été classée réserve naturelle en 2001, cogérée par le Conservatoire d'études des écosystèmes de Provence et la chambre d'agriculture des

Bouches-du-Rhône. C'est en Crau qu'ont lieu les agnelages : nés à la descente de transhumance, la plupart des agneaux sont vendus au printemps ; les *tardons*, agneaux tardifs nés en hiver, accompagnent leur mère en estive et sont vendus à l'automne.

La transhumance, « nécessité technique et économique », est « la clef de voûte » d'un système d'élevage pérennisé grâce au recours saisonnier à l'herbe des alpages. Sur ces hauts pâturages, les bergers – et les bergères, car les jeunes femmes y sont de plus en plus nombreuses – ont l'entière responsabilité des animaux, comme les bergers d'antan. Ils doivent de plus gérer les ressources alimentaires du troupeau, tout en protégeant le milieu pour respecter les contrats de mesures agri-environnementales passés avec l'État par les éleveurs qui les emploient. La plupart des bergers d'alpage d'aujourd'hui sortent de centres de formation professionnelle pour adultes (CFPPA), tel celui du Merle, que M. Vincent qualifie d'« académie des bergers provençaux ». Ils y reçoivent une formation qui a su évoluer en ce début du troisième millénaire grâce aux organismes professionnels : en plus de l'acquisition des connaissances pratiques, la gestion de l'alpage et de son environnement floristique et faunistique est au centre de l'enseignement et des stages. Ce vieux métier, resté longtemps en marge de l'évolution du salariat agricole, est qualifié par l'auteur de « métier charnière » qui se professionnalise en « s'écologisant », d'autant qu'il s'exerce sur des estives souvent incluses dans des espaces protégés (parcs nationaux et naturels régionaux).

Ainsi, dans le massif du Queyras, des troupeaux venus de la Crau transhument sur le parc naturel régional du même nom. La charte constitutive de ce parc, datant de 1977, en précisait le but : « [...] assurer la sauvegarde et la mise en valeur du milieu naturel et humain, concilier le respect du patrimoine culturel avec le développement rationnel des activités économiques et notamment des activités agricoles, touristiques et artisanales... » Vingt ans plus tard, en 1997, le constat du recul des activités agricoles amène à inscrire le tourisme dans la nouvelle charte comme « enjeu économique majeur du Queyras », les agriculteurs devenant « des partenaires indispensables dont toute nouvelle orientation [touristique] devra tenir compte ». Ce sont surtout les troupeaux ovins, transhumant dans le cadre d'associations foncières pastorales (AFP) et de groupements pastoraux (GP), qui maintiennent une présence agricole nécessaire à la conservation de paysages remarquables et d'espèces animales et végétales emblématiques. Les AFP, comme celle de la commune d'Abriès dont l'auteur décrit le fonctionnement, facilitent la vie des éleveurs et des bergers en pérennisant l'accès aux pâturages, tout en encadrant le nombre de bêtes admises pour éviter le surpâturage. Quant aux propriétaires fonciers, ils peuvent bénéficier de subventions en échange de travaux d'aménagement

des équipements pastoraux. Mais, alors que le pastoralisme se voyait ainsi conforté par son intégration à la gestion de l'environnement, la rapide extension du loup dans les massifs alpins et la multiplication des attaques sur les troupeaux vont le fragiliser.

Les deux autres tiers de l'ouvrage, soit trois chapitres, ont donc pour fil conducteur le loup. Le chapitre II s'intéresse à son changement de statut : de prédateur, dont l'éradication des derniers individus a été considérée dans la première moitié du XX^e siècle comme une victoire, à espèce menacée appartenant à la biodiversité, dont le retour a été accueilli et même « accompagné » par l'administration. À l'automne 1992, deux loups sont observés par des agents du Parc national du Mercantour. Un suivi attentif et continu des canidés qui se multiplient, ainsi que des dégâts sur les troupeaux ovins qui leur sont imputés, est effectué, montrant qu'en 2009 la plupart des massifs alpins ont été colonisés. La population lupine compte alors dix-neuf meutes sur vingt-six zones de présence permanente (ZPP), dont une dans les Pyrénées et une autre dans les monts du Cantal. En conformité avec la convention de Berne et la directive Habitats (1992), des arrêtés sont pris pour accompagner l'installation des loups tout en cherchant à protéger les troupeaux et à compenser la prédation, le financement venant des programmes européens LIFE (L'instrument financier européen). À partir de 2004, sur les communes où le Réseau loup a constaté des prélèvements sur les ovins, un Plan d'action sur le loup – plutôt sur l'élevage face au loup – est mis en place. Le zonage de ces communes permet de moduler les aides à la protection des troupeaux.

Le chapitre III développe cette « défense passive » des troupeaux contre les loups, c'est-à-dire les divers moyens de protection mis en œuvre. Il s'agit d'abord de renforcer la présence humaine sur les alpages, où les troupeaux ne sont le plus souvent gardés que par un seul berger, en finançant des aides-bergers ou en ayant recours à des « écovolontaires », bénévoles mis en place par l'association de protection des grands prédateurs Ferus. La deuxième mesure concerne l'utilisation des patous, grands chiens de protection que les Alpains ont abandonné depuis le XIX^e siècle mais qui se sont maintenus dans les Pyrénées. Une autre solution consiste à enfermer les troupeaux dans des parcs de « regroupement nocturne » installés près des cabanes. Cependant, toutes ces mesures, qui visent à effrayer les loups et paraissent judicieuses sur le papier, ne sont pas faciles à mettre en pratique et ont leur revers. Ainsi, les renforts au gardiennage sont faits le plus souvent par des personnes non qualifiées, donc peu utiles, même si des efforts sont accomplis pour les professionnaliser. Certains chiens de protection, mal éduqués, divaguent et prennent l'alpage pour un territoire de chasse, tandis que d'autres considèrent les paisibles randonneurs comme

des ennemis du troupeau, poussant des maires à interdire les patous. Le retour quotidien aux parcs de nuit diminue le temps de pâturage et provoque des dégradations et des concentrations de fumure aux alentours, tandis que des « quartiers » sont sous-pâturés ou même abandonnés car trop éloignés des cabanes.

Dans le Parc naturel régional du Queyras, des mesures originales ont été prises : des cabanes d'appoint ont été construites sur les quartiers d'août ; des relais ont été installés, permettant d'équiper les bergers isolés d'un « kit radio » pour donner l'alerte en cas de prédation, mais aussi briser leur isolement ; une « brigade pastorale » de trois personnes aide au transport du matériel sur les alpages tout en effectuant un suivi des loups.

Le quatrième et dernier chapitre aborde la nécessaire gestion et l'« éducation » de la population lupine, dont la présence augmente le temps de travail des bergers, comme cela a été reconnu dans un rapport parlementaire de 2003. Les plans d'action loup se succèdent, le sous-titre du dernier (2008-2012) précisant qu'il s'applique « dans le contexte français d'une activité importante et traditionnelle d'élevage ». Cependant, n'y est pas envisagée la « gestion active » de ce superprédateur, dont l'expansion rend inévitable une « régulation » des popu-

lations selon des modalités prenant en compte le comportement des meutes et des individus « déviants ». Dans ce but, M. Vincent propose une « évolution du statut juridique » du loup en « espèce simplement protégée », comme dans d'autres pays d'Europe. S'appuyant sur les expériences menées dans le parc du Queyras, il avance l'idée de la « création d'une lupotechnie » définie comme « l'ingénierie de la gestion des loups sauvages », rompant avec la politique actuelle fondée sur la seule protection des troupeaux. C'est à ce prix que, selon lui, le pastoralisme pourra coexister avec des loups « trouvant leur place dans la chaîne de la biodiversité » et que seront « pacifiés » les rapports des éleveurs avec le monde de la protection de la nature.

Cet ouvrage constitue un remarquable travail de fond, très bien documenté et argumenté, dans lequel l'auteur cherche à éviter les partis pris qui opposent habituellement les protecteurs et les adversaires du loup.

Anne-Marie Brisebarre

(*Ethnologue, CNRS, Laboratoire d'anthropologie sociale, Paris, France*)

brisebar@ehess.fr

Un savoir-faire de berger

Michel Meuret (Ed.)

Quae / Educagri éditions, 2010, 336 p.

C'est une « somme » sur le savoir-faire des bergers du Sud de la France et leur vie qui se dissimule sous le titre, simple et énigmatique, de ce livre coordonné par Michel Meuret, écologue et zootechnicien à l'Inra. Coordiné doit être pris au sens fort : trente-trois auteurs, mêlant des appartenances et des compétences diverses (dix chercheurs en zootechnie, écologie ou sciences sociales, cinq ingénieurs pastoralistes, cinq formateurs en écoles de bergers dont un berger maître de stage, onze bergers salariés ou éleveurs-bergers et deux gestionnaires de parcs naturels) ; mais aussi quinze textes (« chapitres ») de contenu et de forme très divers, certains rédigés spécialement ou publiés à cette occasion, alors que d'autres sont des reprises d'études ou de recherches dont la plus ancienne a plus de trente ans. Cette diversité thématique et cette profondeur historique, à l'issue d'une aventure collective ordonnée par un plan très mûri, donnent au livre son originalité, sa force et son agrément de lecture. En outre, les nombreuses photographies en noir et blanc, soigneusement choisies, suscitent une relation empathique pour les personnages, bêtes et humains, qui sont le sujet de l'ouvrage.

L'origine de la publication est singulière : une quasi-« commande » de Fred Provenza, professeur émérite au département Ressources naturelles de la Utah State

University, chercheur en écologie et nutrition animale, ancien éleveur, fondateur et animateur de BEHAVE (Behavioral Education for Human, Animal, Vegetation & Ecosystem Management), un réseau qui regroupe des universitaires, des professionnels de l'élevage et des gestionnaires d'espaces naturels, de l'Ouest et du centre des États-Unis, et de certains pays anglophones et hispanophones. Les spécialistes de l'élevage aux États-Unis s'interrogent, en effet, depuis quelques décennies sur la pertinence et la durabilité du travail des cow-boys et des bergers : « vérifier le bon état des clôtures de fils barbelés et trier ou déplacer les bêtes ». Contrairement aux préconisations techniques devenues hégémoniques (homogénéisation des pâturages avec des espèces « bonnes fourragères », broyage des arbustes...), F. Provenza avait montré que des « apprentissages précoces » orientent les choix alimentaires, peuvent « inciter à consommer des mélanges de plantes aux caractéristiques nutritionnelles complémentaires » et qu'il y aurait peut-être intérêt à conserver des pâturages à la flore variée pour que l'animal « exprime ses compétences de consommateur averti » et satisfasse mieux son appétit. Cependant, le savoir-faire de la garde de troupeau s'étant depuis longtemps perdu aux États-Unis – contrairement à la France, où il subsiste encore et a même été réapproprié par de